



## Abandon de domicile conjugale

Par **mariejo53**, le **23/01/2013** à **15:22**

bonjour.

des questions j en ai beaucoup.

voila mon mari ma quitter décembre 2011.

abandon du domicile .

il veu pas le divorce et moi je suis a la maison avec deux de mes enfants 18 et 20 ans .

moi j ai repris le travail car depuis 1991 je n ai plus travaillé. j ai un contrat cui cae qui va se terminer 600 euros par moi .6 mois de travail.

bref... alors je reste dans la maison nous deux somme propriétaire en faite c est lui qui règle tout loyer ex.....

ma question que doigt je faire ?.

je ne sais pas j ai beaucoup de question mais les avocats coûte trop chère .

**merci**

Par **stephane51**, le **12/02/2013** à **23:53**

Bonjour,

si votre mari continue à payer les mensualités de la maison, laissez le faire...

Si vous souhaitez divorcer : vos enfants poursuivent ils leurs études ? Votre mari subvient il à vos besoins ? Gagne t il correctement sa vie ?

Par **amajuris**, le **13/02/2013** à **00:11**

bst,  
au bout de 2 ans de séparation effective, vous pourrez demander le divorce pour altération  
définitive du lien conjugal.  
le juge ne peut s'y opposer.  
cdt